

SYNTHESE ET ANALYSE DU CRAC ENSUES-LA-REDONNE EXERCICE 2015

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - GrDF

La Commune de Ensues-la-Redonne a conclu le 18 novembre 2014 la convention de concession pour la distribution publique de gaz avec GrDF, entrant en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans (2014-2044).

A sa création au 1^{er} janvier 2016 et en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, la Métropole d'Aix Marseille Provence a repris la compétence de concession de la distribution publique d'électricité sur le périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, conformément aux articles L. 5217-2 et L. 5218-2 du CGCT.

En application de l'article 31 du cahier des charges et conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire a transmis à l'autorité concédante son Compte Rendu d'Activité des Concessions sur le territoire de la commune d'Ensues-la-Redonne présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant.

La concession d'Ensues-la-Redonne ne porte que sur une canalisation de 500 m sans aucun raccordement client.

Les chiffres clés de la concession au 31/12/2015

Réseau de distribution	
Longueur de réseau de distribution de gaz naturel en kms	0
Investissement en K€	0
Activité concessionnaire	
Valeur initiale des ouvrages en concession en €	28 551
Redevance R1 en €	2 576
Acheminement	
Nombre de clients du réseau	0
Quantité d'énergie acheminée en MWh	0

Aucun incident n'a été signalé sur le périmètre de la concession en 2015.